Assemblée communale ordinaire 25 avril 2023 à 20h00 à la halle de gymnastique de Charmoille

Ordre du jour :

- 1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet)
- 2. Discuter et approuver les comptes 2022 et voter les dépassements de crédit
- 3. Présentation du programme de législature
- 4. Discuter et voter le nouveau règlement d'organisation et d'administration du Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE)
- 5. Discuter et voter le règlement sur les émoluments
- 6. Discuter et voter les modifications du règlement concernant les cimetières et les inhumations
- 7. Discuter et voter un crédit de Fr. 47'000.- pour des travaux de réfection des écoles de Miécourt et de Charmoille. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement
- 8. Discuter et voter un crédit de Fr. 19'500.- pour la réfection de la partie communale du chemin de Grandgiéron et la subvention communale, selon la loi sur les améliorations foncières en lien d'équité de traitement suite à la constitution du SAF La Baroche, de Fr. 42'500.- qui correspond au 7,5% du montant total. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement
- 9. Divers

Gérard Bonvallat, Président, ouvre l'assemblée communale. Il salue les personnes présentes et les remercie de s'être déplacées. Le début de la nouvelle législature nous fait découvrir de nouveaux visages au sein du législatif. Il se réjouit de collaborer étroitement avec l'ensemble du conseil communal, pour le bien-être de la population de La Baroche. Il remercie notre exécutif d'avoir soutenu sa proposition de réalisation d'un questionnaire à la population et encourage citoyennes et citoyens à y répondre.

Il constate que l'assemblée a été convoquée selon les dispositions légales et présente l'ordre du jour qui est accepté tel qu'établi par l'assemblée.

32 citoyens participent à l'assemblée.

Bruno Friedmann et Julien Clerc sont nommés scrutateurs.

Point 1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale

Le Président rappelle que le PV de la dernière assemblée communale du 20 décembre 2022 pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou au secrétariat. De ce fait, il est renoncé à sa lecture. Aucune question ou commentaire n'est soulevé. Au vote, il est accepté sans opposition avec remerciements à son auteur.

Point 2. Discuter et approuver les comptes 2022 et voter les dépassements de crédit

La parole est donnée à Monsieur le Maire pour l'entrée en matière. Il introduit ce point par la présentation de différents graphiques sur l'évolution du compte de fonctionnement, de la situation des dettes qui se montent à fin 2022 à 8,2 MIO, soit une dette de Fr. 7'800.- par habitants. L'entrée en matière est très largement acceptée, sans opposition.

Mme Blaser présente ensuite les comptes rubrique par rubrique en soulignant en particulier les points suivants :

- Les comptes du Conseil et des commissions communales ont un léger dépassement de charges.
- Les salaires administratifs sont plus élevés du fait du remplacement par Mme Dargier de Christiane et Bonie. C'est compensé par des indemnités reçues des assurances.
- ➢ Il y a un nouveau poste de variation des ducroires. La commune a récupéré des créances qu'elle croyait perdues.
- Il y a eu des frais de géomètre pour Fr. 37'000.-
- Le budget pour les écoles était pessimiste. Finalement, les frais ont été moins élevés.
- La contribution à la patinoire de Fr. 92'000.- comprend une participation de Fr. 40'000.- pour le bois utilisé dans la construction du nouveau bâtiment, montant que le Conseil a décidé de retirer des fonds forestiers.
- Les locations de la cabane forestière ont été plus élevées et se sont montées à Fr. 3'500.-.
- La contribution à l'AVS s'est révélée plus grande que prévue.
- ➤ La contribution à la crèche a un surplus de Fr. 10'000.- pour atteindre Fr. 110'000.-.
- ➤ Aide sociale : une participation extraordinaire pour 2022 de Fr. 286'000.- au lieu de Fr. 100'000.- prévu est l'explication principale du bénéfice de l'exercice. Il y a eu aussi des remboursements pour Fr. 55'000.-.
- Pour la voirie, Martial a été en congé maladie et a eu un remplaçant, ce qui a augmenté les coûts salariaux, mais compensé par des indemnités journalières de perte de gain.
- Il est relevé une diminution des coûts d'éclairage, grâce aux nouvelles lampes LED.
- > Il y a eu beaucoup de frais dans le service de l'eau, mais cela avait été budgétisé.
- ➤ Il est relevé que le compte de la SNEP et du SEPE est bénéficiaire, mais il est négatif pour les déchets, malgré une participation de Fr. 16'000.- de VetroSuisse.
- Concernant les chemins, Fr. 30'000.- ont pu être mis sur le fond, puisqu'avec le remaniement parcellaire, il vaut mieux provisionner que de faire de grands travaux.
- ➤ Des subventions de Fr. 30'000.- de plus que prévues ont été reçues pour la forêt, qui fait un bénéfice de près de Fr. 110'000.-. C'est le 2e point fort de l'exercice.
- Comme souvent, il y a eu beaucoup de variations dans les impôts.
- La péréguation financière s'est montée à Fr. 651'000.- au lieu des Fr. 632'000.- prévue.
- Les intérêts bancaires sont en diminution. Le compte courant a été souvent dans le noir.
- Une attribution aux réserves de la politique budgétaire de Fr. 120'000.- peut être constituée du fait du bon résultat.

Finalement, les comptes bouclent avec un bénéfice de Fr. 42'549.12 sur un total de produits de Fr. 5'649'951.64.

Mme Blaser donne également un aperçu des actifs et des passifs et soulève les efforts effectués pour diminuer les factures ouvertes.

Un citoyen demande ce qu'il en est du bâtiment communal de Fregiécourt vendu. Mme Blaser répond que la vente de Fr. 90'000.- n'entre pas dans les comptes de fonctionnement 2022, mais est comptabilisée d'un compte de bilan à un autre. Le Maire rajoute que la vente de bâtiments permet de financer la rénovation d'autres bâtiments communaux.

Le Maire donne également lecture du rapport de la fiduciaire GNG qui recommande l'approbation de ces comptes 2022.

En votation, les comptes sont acceptés à une large majorité, sans opposition.

Point 3. Présentation du programme de législature

Le maire présente le programme pour la législature 2023 – 2027 élaboré par son nouveau Conseil élu l'automne passé.

Ce programme s'articule sur 5 axes principaux :

- 1. Maîtriser les finances
- 2. Maintenir le nombre d'habitants
- 3. Optimiser la gestion
- 4. Maintenir l'activité artisanale
- 5. Développer le sport, les loisirs, la culture

Les objectifs liés à ces 5 axes :

- 1. Etat clair des finances, prioriser les projets, trouver des sources de financement
- 2. Politique régionale, faire envie et rester actif, garantir les infrastructures
- 3. Information et communication, simplification des relations commune citoyen, rencontres, gestion du patrimoine
- 4. Promouvoir l'activité économique (produits du terroir, marchés), gestion des éléments (terre, énergies renouvelables)
- 5. Assurer un cadre de vie de qualité par les loisirs, le sport, la culture mobilité (desserte douce) jeunesse familles et 3^e âge personnes seules

Il précise encore les moyens pour parvenir à ces différentes objectifs et la mise en pratique pour chacun de ces points.

La parole n'est pas demandée et le conseil communal est remercié pour ce programme ambitieux.

Point 4. Discuter et voter le nouveau règlement d'organisation et d'administration du Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE)

L'entrée en matière est assurée par le Conseiller Fabrice Nagel. Il fait une brève information pour cette entrée en matière qui est acceptée, sans opposition.

Il présente ensuite le nouveau règlement du SEPE, soumis à l'ensemble des communes membres. Il y a deux modifications essentielles. La première est de porter la compétence

financière du syndicat de 1 à 2 millions. La seconde est la réduction du nombre de délégués, de 31 à 9 membres, soit un par commune. Chaque délégué aura un nombre de voix qui tient compte du nombre d'habitants, ainsi La Baroche aura 1,4 voix sur un total de 18.

Assistance : La compétence financière du SEPE va doubler. N'y a-t-il pas un risque que les communes ne contrôlent plus les coûts ? Il est répondu que les délégués sont des représentants des conseils communaux et que c'est donc ceux-ci qui donnent l'aval aux projets. Il est également précisé que seuls les villages de Charmoille et Miécourt sont concernés par le SEPE.

Le Président passe cet objet au vote qui est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

Point 5. Discuter et voter le règlement sur les émoluments

Le Maire fait une brève entrée en matière concernant ce règlement, qui ne rencontre aucune opposition au vote.

Pour la présentation du nouveau règlement, la parole est donnée à Mme Blaser. La commune de dispose pas de règlement sur les émoluments. Le citoyen aurait pu contester une taxe et obtenir gain de cause. Le Délégué aux affaires communales a donc recommandé d'y remédier un afin de consolider la facturation de l'administration.

Elle passe en revue les différents émoluments pour le contrôle des habitants, la police des constructions, les inhumations, les valeurs officielles et divers.

Un citoyen demande si l'assemblée peut voter chaque émolument séparément. Le maire répond que ce n'est pas le cas.

Un autre citoyen trouve les taxes pour les inhumations bien élevées. Le Conseiller Cédric Sprunger répond que le Conseil a une marge de manœuvre entre Fr. 1200.- et 2800.-. Il faut cependant veiller à ce que les taxes couvrent les frais effectifs.

N'ayant plus d'intervention, le Président passe au vote ce nouveau règlement qui est accepté à une large majorité, avec une opposition.

Point 6. Discuter et voter les modifications du règlement concernant les cimetières et les inhumations

Pour l'entrée en matière la parole est donnée au Conseiller Cédric Sprunger. L'acceptation du règlement des émoluments nécessite l'adaptation de l'annexe du présent règlement.

Le conseil communal propose la suppression de cette annexe, qui devient caduque. Au vote, la proposition est acceptée à une majorité évidente sans opposition.

Point 7. Discuter et voter un crédit de Fr. 47'000.- pour des travaux de réfection des écoles de Miécourt et de Charmoille. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement

Dans son entrée en matière, le Conseiller Jean-Charles Witschi fait état d'installations sanitaires défectueuses dans nos écoles, avec la nécessité de faire des réparations. Aucune opposition à la présentation de l'objet.

Dans son développement, le conseiller précise que certaines installations sont d'origine et datent des années 60 et que des pièces de rechange sont introuvables. Ces rénovations concernent :

Charmoille: pissoirs des garçons,

Miécourt : Cuvettes WC au niveau de la halle de gymnastique et au niveau des classes de l'école primaire, curage des canalisations, carrelage

Le crédit se compose des éléments suivants :

•	Miécourt sous-sol	10'000
•	Miécourt étage	11'000
•	Miécourt WC handicapés	6'600
•	Charmoille urinoirs	8'000
•	Carrelage	7′200
•	Curage	2'800
•	Divers	1'400

En votation, cet objet est accepté par l'Assemblée à une large majorité, sans opposition.

Point 8. Discuter et voter un crédit de Fr. 19'500.- pour la réfection de la partie communale du chemin de Grandgiéron et la subvention communale, selon la loi sur les améliorations foncières en lien d'équité de traitement suite à la constitution du SAF La Baroche, de Fr. 42'500.- qui correspond au 7,5% du montant total. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement

Comme la famille Stadelmann de Grandgiéron est concernée par le projet, le président invite Mme Myriam Stadelman et ses deux enfants à quitter momentanément l'assemblée pour ce point.

Pour l'entrée en matière, le Conseiller Thomas Huber informe que ce chemin est en très mauvais état et que la famille Stadelmann a le projet depuis plusieurs années de le rénover. Celui-ci a enfin abouti. Une partie du chemin menant à la ferme de Grandgiéron d'une longueur de 1,5 km est propriété de la Commune avec 4 autres propriétaires. Le Service de l'économie rurale a établi une clé de répartition des frais en fonction des surfaces et de la nature du terrain. Aucune opposition ne se dresse à l'entrée en matière.

Le conseiller poursuit donc le développement de l'objet. Le coût total se monte à Fr. 562'000.et 52 % de subvention sont promises du Canton et de la Confédération. La part de subvention de la Commune en vertu des améliorations foncières est fixée au minimum à 7,5% soit Fr. 42'150.-. La part en tant que propriétaire a été fixée par le Canton à Fr. 19'500.- Ce chemin menant à une forêt, il sera possible de financer notre part de Fr. 19'500.- en puisant sur les fonds forestiers.

En votation, l'objet est accepté sans opposition.

Point 9. Divers

Le Maire informe que la Commune a eu une belle surprise. En effet, un don anonyme de Fr. 1200.- a été déposé dans la boîte aux lettres. Le Conseil va réfléchir à l'utilisation de ce don.

Une association des amis du site historique de Miserez sera prochainement constituée. Ce serait bien qu'un représentant de la Commune y participe. Avis à la population. Cette association aura pour but de rechercher des fonds et d'organiser des manifestations en lien avec le Prieuré. Le président du conseil des Cerisiers, M. Alain Lachat, nous informe que le projet n'en est qu'à ses débuts.

Dans le cadre du remaniement parcellaire, il est demandé s'il est prévu d'établir une liaison cyclable entre Miécourt et Alle. Le Conseiller T. Huber confirme que c'est bien dans le projet.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'Assemblée et souhaite à chacun un bon retour chez lui. Il est alors 22h00.

Au nom de l'assemblée

Le Président

Le Secrétaire

Gérard Bonvallat

Christian Gerber